

plutôt dans les formes dites accompagnées (voir plus loin). On abrège encore la migraine en provoquant le sommeil, par une dose massive d'hypnotique (2 à 3 gr. de chloral ou d'hypnal). Par contre, l'opium et la morphine sont nuisibles. L'accès déclaré, le malade, gardant le lit dans l'obscurité, la tête élevée, n'absorbera que des liquides (infusions de camomille, de feuilles d'oranger) et se bornera à quelques applications locales palliatives : serviette éponge très chaude enveloppant toute la tête, compresses d'eau très chaude souvent renouvelées, compresses imbibées d'eau chloroformée ou mentholée, onctions avec une pommade (lanoline 30 gr.) additionnée de salicylate de méthyle, de chloroforme et de menthol (aa 5 gr. Carron de la Carrière).

Ces diverses médications ne sauraient prétendre qu'à faire avorter, à abrèger ou à atténuer les crises. En outre, doit intervenir, dans leur intervalle, une médication étiologique dirigée contre la cause fonctionnelle ou organique de la migraine (arthritisme, goutte, cholémie familiale, dyspepsie hypersthénique, auto-intoxication intestinale, insuffisance thyroïdienne, lésion nasale ou oculaire, neurasthénie, hystérie, épilepsie) que l'examen clinique s'efforcera de dépister. Les migraineux arthritiques devront s'abstenir d'alcool et de tabac; se nourrir surtout de : laitage, œufs, légumes verts cuits ou en purée, viande en petite proportion (une fois par jour), fruits cuits ou très mûrs, boire de l'eau aux repas, faire un exercice régulier en plein air et surveiller leurs fonctions cutanées. Aux goutteux on conseillera, outre l'hygiène convenable (Voir GOUTTE), l'usage du benzoate de lithine, du sidonal, du lycétol, de l'uricéline, de l'acide thymique ou du colchique. La cholémie sera combattue par l'usage des antiseptiques du foie et des cholagogues (salicylate de soude, benzoate de soude, bile desséchée, salophène, calomel, boldo). A l'auto-intoxication intestinale on opposera, outre le régime des purées et des pâtes plus ou moins mitigé ou le régime lacto-végétarien, l'emploi périodique des laxa-

tifs, de lavages intestinaux, l'antisepsie intestinale. L'hypothyroïdie sera combattue par l'opothérapie thyroïdienne. Les migraines liées à la dyspepsie hypersthénique (parfois latente) seront prévenues ou espacées par le régime approprié et par la saturation alcaline (Voir HYPERCHLORHYDRIE); quelquefois du reste c'est l'atonie gastrique qui est coupable et doit être traitée. Certains migraineux ne guérissent qu'après l'intervention soit d'un rhinologiste sur une infection nasale (sinusite) ou un facteur d'imperméabilité nasale (polype, végétations, rhinite hypertrophique), soit d'un oculiste appelé à corriger l'astigmatisme ou l'hypermétropie par des verres appropriés. Chez la femme, la migraine dépend quelquefois d'une affection utérine ou anxieuse. La migraine des neurasthéniques trouvera des palliatifs dans le sulfate de strychnine (1 à 2 milligr.), l'arrhénal (3 centigr. 5 jours sur 10. E. Chaumier), l'extrait de cannabis indica (1 à 3 pilules de 15 milligr. 30 jours de suite, Mackensie) et les douches chaudes. En général, les migraineux tolèrent mal les cures thermales, le séjour au bord de la mer et se trouvent mieux de la montagne (Mendel). La migraine des hystériques ressortit, comme la névrose, à l'hydrothérapie méthodique et à la psychothérapie prenant ici la forme soit de massage local, soit de galvanisation céphalique (un pôle sur chaque tempe), soit de souffle statique, soit d'électrisation du sympathique cervical ou des muscles de la tête et de la nuque. Presque toujours accompagnée, la migraine des épileptiques est justiciable des bromures à dose efficace.

II. Migraines accompagnées. — Ce sont des migraines compliquées soit de troubles visuels (migraine ophtalmique), soit de paralysies oculaires (migraine ophtalmoplégique), soit d'aphasie, d'hémiplégie, ou de troubles mentaux (amnésie, hallucinations). Quoique ces épiphénomènes puissent apparaître dans des cas bénins justiciables des médications déjà indiquées, il n'est pas rare qu'ils dénotent une affection plus ou moins sévère : hystérie, tabes, paralysie générale, épi-

lepsie symptomatique ou essentielle. C'est à la migraine accompagnée grave et rebelle que convient surtout la cure par des doses croissantes (1^{re} semaine, 2 gr. par jour; 2^e, 3 gr.; 3^e, 4 gr.; 4^e, 5 à 6 gr. et ainsi de suite jusqu'à sédation), de bromures (bromure de sodium, de potassium, d'ammonium aa), puis décroissantes (6, 5, 4, 3, 2 gr.), selon la méthode appliquée par Charcot et Gilles de la Tourette à l'épilepsie (v. c. m.). Suivie fidèlement pendant des mois, cette médication peut triompher des cas qui, par leur gravité, valent d'en affronter les inconvénients, très mitigés, du reste, par l'emploi parallèle du régime déchloruré (Toulouse).

Migrainine. — Produit spécialisé préconisé contre la migraine et ainsi composé :

Analgésine	4 gr. 50
Caféine	45 centigr.
Acide citrique	5 —

Pour 10 cachets. 1 cachet d'heure en heure (jusqu'à 4).

Millard (Potion de). — Potion diurétique efficace préconisée par Millard dans le traitement des cirrhoses et dont voici la formule :

Baies de genièvre	10 gr.
Infuser dans	
Eau bouillante	200 —
Ajouter :	
Nitrate de potasse	} aa 2 —
Acétate de potasse	
Oxymel scillitique	50 —
Sirop des cinq racines	30 —

A prendre en 4 ou 5 fois dans la journée.

Millefeuille. — *Achillea Millefolium* (Composées). Les sommités fleuries en infusion (20 p. 1000) passent pour emménagogues et antihémorrhoidales.

Millepertuis. — *Hypericum perforatum* (Hypericacées). Les sommités fleuries servent à préparer une infusion (20 p. 1000) qui passe pour vermifuge, et une huile entrant dans la formule du Baume du Commandeur.

Mindérérus (Esprit de). — Voir ACÉTATE D'AMMONIAQUE.

Minium. — Voir PLOMB (SESQUIOXYDE DE).

Mitrale (Maladie). — Voir INSUFFISANCE MITRALE.

Mitral (Rétrécissement). — Généralement congénital, le rétrécissement mitral pur ne se dénonce guère avant l'adolescence. Il impose, dès qu'il est reconnu, surtout lors des premières années de croissance rapide, des prescriptions hygiéniques sévères : A ces enfants doivent être interdits tous les jeux exigeant de violents efforts (saut, course, danse, tennis, bicyclette, etc.) et les travaux réclamant une grande dépense de force. La vie au grand air, les frictions sèches aromatiques, une alimentation réparatrice doivent leur être assurées. On les tonifiera, d'autre part, par l'arsenic, le fer (à moins de tuberculose), l'huile de foie de morue et les glycérophosphates.

A la période d'état surviennent des accidents créant de nouvelles indications : phases d'érythème cardiaque, justiciables du repos complet, des bromures, de la valériane, de l'éther et exigeant dans leurs intervalles, à titre préventif, l'abstention de café, thé, liqueurs, tabac, des précautions contre le froid, l'humidité (facteurs possibles d'endocardite rhumatismale) et les émotions vives; accidents broncho-pulmonaires amendés par le repos associé à l'aération continue (surtout contre les accès pseudo-asthmiques, Surmont); crises d'hyposystolie (repos, régime demi-sec, purgations), puis d'asystolie (v. c. m.).

C'est le rétrécissement mitral qui, le plus souvent, soulève la question des dangers du mariage et de la maternité chez les jeunes filles cardiopathes. Selon Peter les cardiopathies chroniques constituaient, au mariage et à ses suites, une contre-indication absolue. En fait, si le rétrécissement mitral met obstacle au mariage en raison des risques que ferait courir une grossesse, les conséquences qu'entraîne celle-ci ne sont pas fatalement graves : si jusqu'alors la lésion est restée silencieuse et bien compensée, si, d'autre part, la femme est en situation de garder, pendant la seconde moi-

tié de la grossesse, un repos presque absolu (Barié). Dans tous les cas, après l'accouchement, l'allaitement sera interdit. Mais, quand la lésion s'est déjà compliquée de troubles asystoliques, tous les médecins sont d'accord pour déconseiller le mariage.

Mixtures. — Sous ce terme, on a coutume de désigner les préparations complexes très variées (comme composition et usage) qui ne peuvent être qualifiées ni de solution, ni d'émulsion. Cette terminologie n'offre du reste qu'une valeur purement conventionnelle.

Molène. (*Bouillon blanc*). — *Verbascum Thapsus* (Scrofulariacées). Une des 4 fleurs pectorales. Les fleurs sont employées en infusion (20 p. 1000).

Moligy. — Village des Pyrénées-Orientales, dans le vallon de la Castellane, sur le versant opposé au Canigou, à 9 kil. de Prades et à 8 kil. du Vernet. Altitude 600 m. L'établissement des bains est à l'altitude de 450 m. Eaux thermales (21°-33°), sulfurées-sodiques et sulfhydriquées, faiblement silicatées et alcalines; contenant, en outre, une notable proportion de matière organique, à laquelle il faut attribuer, au moins en partie, leur onctuosité particulière. Utilisées sous forme de boisson, bains, douches, inhalations. Les boues et conferves sont employées en applications topiques. Sédatives, comme les eaux de Saint-Sauveur et de La Preste, en raison de leur sulfuration modérée, et s'adressant aux affections justiciables d'une thérapeutique sulfureuse atténuée et douce.

Principales indications. — Dermatoses à forme secrétante (traitement mixte, interne et externe); catarrhes des voies digestives, respiratoires, génito-urinaires; rhumatisme chronique, plaies anciennes, ulcères atoniques; lymphatisme, scrofule.

Mondorf. — Village du grand-duché de Luxembourg, à 14 km de Luxembourg et à 4 km de Sierck. Eau thermale (24°7), chlorurée-sodique-calcique, sulfatée-calcique, chloro-bromurée-magnésienne; légèrement iodurée, ferrugineuse, lithinée. Utilisée sous forme de

boisson, de bains et d'inhalations. Analeptique, tonique et reconstituante, activant la circulation générale quand elle est prise en boisson, la ralentissant, au contraire, quand elle est employée sous forme de bains.

Principales indications. — Lymphatisme, scrofule, congestion hépatique, diabète, nervosité, rhumatismes chroniques, affections gastro-intestinales, pléthore abdominale.

Monesia. — *Lucuma glycyphlæa* (Sapotacées). L'écorce, contenant du tannin, de la glycyrrhizine et une saponine (la *monésine*), est utilisée comme astringent.

Prop. therap., indicat. — A l'intérieur, antidiarrhéique. Comme topique, opposé aux hémorroïdes, à la fissure anale, à la blennorrhagie.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : Extrait 50 centigr. à 4 gr. en pilules. Sirop 30 à 60 gr. Teinture (au 1/5) 1 à 4 gr. — *Usage ext.* : Extrait sec en poudre, en pommade (10 p. 100), en lavement (3 à 5 gr.), en injections urétrales (solution 2 à 4 p. 100).

Mont-Dore. — Petite ville du Puy-de-Dôme, dans la haute vallée de la Dordogne, non loin de ses sources et presque au pied du pic de Sancy, à 10 km de Laqueuille. Altitude 1050 m. Eaux hyperthermales (42°4-45°) et une source froide (Sainte-Marguerite, 10°5), peu minéralisées comparativement aux autres eaux minérales de l'Auvergne, bicarbonatées mixtes, faiblement chlorurées-sodiques, arsenicales, siliceuses, ferrugineuses et gazeuses. Utilisées sous forme de boisson, de bains, de douches de toute nature, d'inhalations.

Principales indications. — Affections respiratoires (surtout d'origine arthritique), toutes manifestations de la diathèse neuro-arthritique (rhumatisme, diabète, dermatopathies), affections du rhino-pharynx, du larynx, des bronches, asthme, emphyseme. La cure d'altitude vient s'ajouter, très efficacement, à la cure hydrominérale.

Montecatini. — Bourg de l'Italie, province de Lucques, entre Florence et Pise. Le village thermal est situé à la

base de la montagne, à 1 km du bourg. Altitude 280 m. Climat chaud, mais assez constant. Eaux thermales (21°-30°), chlorurées-sodiques fortes, faiblement sulfatées-calciques, légèrement bromo-iodurées et ferrugineuses. Utilisées sous forme de boisson, de bains (baignoire et piscine), de douches Toniques et reconstituantes, en même temps que laxatives et diurétiques à différents degrés. En bains, elles sont excitantes, diaphorétiques et résolutive.

Principales indications. — Lymphatisme, scrofule, engorgements du foie, obstructions intestinales, constipation opiniâtre, diarrhée rebelle, rhumatisme, goutte, gravelle, ainsi que catarrhe chronique des reins et de la vessie.

Montmirail. — Hameau de Vaucluse, commune de Gigondas, entre Orange et Carpentras, au pied du versant méridional du mont Ventoux. Altitude 180 m. Eaux froides. Une source sulfurée-calcique accidentelle, sulfatée et bicarbonatée-calcique; une source sulfatée-sodique-magnésienne (*eau verte*, 9 gr. SO⁴Na² et 14 gr. SO⁴Mg p. 1000); une source ferrugineuse-bicarbonatée. Chacune de ces sources répond aux indications générales des eaux sulfureuses, purgatives, martiales. — En raison de leur remarquable composition chimique, les eaux minérales des régions voisines du département de Vaucluse, *Beaumes* (ces sources portent l'appellation collective de *Beaumes de Venise*) et *Urban-Vaqueyras*, eaux froides, chlorurées-sodiques-calciques-magnésiennes, sulfatées-sodiques-calciques-magnésiennes, quelques-unes sulfureuses accidentelles, mériteraient d'être observées et étudiées attentivement au point de vue de leurs applications et indications.

Montrond. — Village de la Loire, dans la plaine du Forez, sur la rive droite de la Loire. Eau thermale (26°), jaillissant d'une façon intermittente, d'où son nom de source du Geysier, bicarbonatée-sodique, ferrugineuse. Utilisée sous forme de boisson, de bains (baignoire, piscine à eau courante), de douches. Analeptiques, toniques et reconstituantes, résolutive.

Principales indications. — Troubles fonctionnels de l'appareil digestif et de ses annexes (notamment : hépatite chronique, gravelle biliaire, engorgements hépato-spléniques), affections chroniques des voies génito-urinaires, chloro-anémie.

Montreux. — Station climatérique sur la rive septentrionale du lac de Genève (canton de Vaud). Abrisée des vents du Nord, constitue pour les tuberculeux un séjour convenable à la cure d'air pendant le printemps et l'automne (trop chaud en été). Sera conseillé, à l'époque de la fonte des neiges, aux malades qui hivernent dans les stations de grande altitude.

Morale (Folie). — La *folie morale* exige les mêmes soins que la *dégénérescence mentale* (v. c. m.) dont elle n'est qu'un cas particulier.

Morelle. — *Solanum nigrum* (Solana-cées). Renferme de la solanine en faible quantité (surtout la plante verte). Entre dans la composition de l'onguent populeum et du baume du Commandeur. La décoction (30 p. 1000) est utilisée à titre calmant, en injections vaginales.

Morphine. — *Caract. phys. et chim.* — Principal alcaloïde de l'opium, non encore obtenu par synthèse. Base énergétique, cristallisée en prismes rhomboïdaux droits, incolores, de saveur amère, peu solubles dans l'eau froide (1 p. 1000), plus dans l'eau bouillante (1 p. 500), l'alcool à 90° (1 p. 40), presque pas dans l'éther et le chloroforme. Ses sels sont aisément solubles dans l'eau.

Effets physiol. et tox. — Effets variables suivant les espèces animales. Action sédative et narcotique sur la plupart (chien, lapin, cobaye, rat blanc, souris, moineau), mais seulement convulsivante sur quelques-unes (cheval, âne, bœuf, chat). Chez le mouton, le porc et la chèvre, les fonctions cérébrales restent plus ou moins intactes. L'homme est relativement bien plus sensible à la morphine que les animaux (dose mortelle minima 5 à 6 centigr.). De ceux-ci, le plus sensible est le chien. Chez celui-ci, l'injection de 5 milligr. de morphine par kilogramme détermine

d'abord du mâchonnement, du ptyalisme, des nausées et des vomissements, puis après 12 à 15 minutes, des signes d'inquiétude, de dépression, d'asthénie du train postérieur, enfin un sommeil de 5 à 6 heures avec obtusion des sensations douloureuses et hyperexcitabilité réflexe. Au réveil, persistent de l'hébétéude et de la faiblesse du train postérieur. De plus fortes doses entraînent un sommeil plus profond avec excitabilité abaissée. A doses mortelles (5 à 7 centigr. par kg), au bout de quelques heures se déclarent des contractions cloniques d'abord espacées, limitées à certains groupes musculaires, puis plus fréquentes et tendant à se généraliser pour constituer des crises tétaniques strychniformes plus ou moins violentes. La sensibilité est alors abolie et la résolution musculaire absolue entre les crises. La mort a lieu par arrêt primitif de la respiration. De poison d'abord cérébral, la morphine peut donc devenir poison spinal et bulbaire. Chez les espèces échappant à la narcose on voit constamment prédominer, à la fin, les convulsions tétaniques pures. Chez l'homme les signes d'intoxication diffèrent peu de ceux notés chez le chien.

Sur la *respiration*, l'action de la morphine est très marquée, même à doses faibles. A la phase d'excitation, la respiration devient 2 ou 3 fois plus fréquente que normalement pour se ralentir ensuite considérablement pendant l'hypnose, ses mouvements devenant plus rares et moins amples et introduisant une moindre somme d'air. Ces modifications tiennent à l'affaiblissement de la sensibilité respiratoire et de l'activité psychique; le pneumogastrique et le centre respiratoire réflexe conservent leur intégrité fonctionnelle. Pendant la narcose morphinique, le poumon absorbe moins d'oxygène et exhale moins d'acide carbonique, et, grâce à la réduction des échanges gazeux, le sang, plus pauvre en oxygène, se charge d'acide carbonique, ce qui le rend moins excitant pour les cellules cérébrales.

La *température* subit des modifications liées à celles de la respiration et de la

circulation. A doses suffisantes, elle est, chez l'animal, constamment abaissée sous des influences multiples : réduction des combustions, hypotension artérielle, inertie vaso-motrice, hyperhémie périphérique. Cette hypothermie cède aisément au réchauffement artificiel, mais le froid l'exagère au point de hâter l'apparition du coma toxique. Elle atteint son apogée au bout de 3 h. 1/2 ou 4 heures.

Chez les animaux narcotisés, le *cœur*, après une accélération passagère avec hypertension, subit un ralentissement et une régularisation de ses contractions avec hypotension légère et circulation plus lente, surtout dans les veines. A plus hautes doses, la tachycardie et l'hypotension s'exagèrent. Non modifiés par la section du pneumogastrique, ces troubles tiennent surtout à une action directe sur les ganglions automoteurs ou sur le myocarde lui-même. D'abord excités, ils sont ensuite suffisamment paralysés pour échapper à toute influence du pneumogastrique. Seules, les intermittences vraies (tardives) sont d'origine bulbaire. La morphine produit une vaso-dilatation périphérique par parésie des centres vaso-moteurs.

Sur les *sécrétions*, l'action est variable. Si l'hyperidrose est constante, la salivation ne résulte que des petites doses toutes les autres sécrétions sont réduites. Ces effets sont d'origine centrale exclusive.

Le *chimisme gastrique* est constamment modifié, par influence sur les nerfs de l'organe et par élimination du poison à la surface de sa muqueuse. La sécrétion chlorhydrique est très réduite, d'où dépression des phénomènes digestifs, stase alimentaire et fermentations.

Le *péristaltisme de l'intestin*, comme ses sécrétions, subit, chez l'homme, du fait de la morphine, une dépression franche (après une excitation très fugace), par parésie du splanchnique, réduction de l'excitabilité des nerfs sensitifs de l'intestin (utilisée contre les coliques et la diarrhée) et action directe sur les éléments musculaires.

Sur les *centres nerveux*, la morphine se montre poison électif de l'activité

psychique. Son premier effet est d'exagérer à l'extrême l'aptitude du cerveau à répondre aux incitations. Secondairement, elle exalte la réflectivité spinale et bulbaire qui finissent par échapper à l'influence modératrice des centres corticaux. Les convulsions, quand elles surviennent, tiennent à une action directe sur la substance grise du bulbe dont les centres nauséux sont impressionnés les premiers. Aux doses toxiques, l'excitation fait place à la paralysie cérébrale, spinale, puis bulbaire. Quant à la *sensibilité*, la morphine ne la modifie qu'indirectement; loin d'être anesthésique, elle exalte l'irritabilité sensitive, mais, par contre, abolit la perception de la douleur. Les nerfs sensitifs restent excitables et conductibles; seul le centre cérébral des perceptions douloureuses est obnubilé. Comme le chloroforme et d'autres hypnotiques, la morphine agit sur les neurones corticaux en provoquant la rétraction de leurs prolongements protoplasmiques et cylindraxiles (Demoor et Stéfánowska).

Absorbée par l'estomac en 15 à 60 minutes (selon l'état de l'organe), la morphine pénètre très vite par la peau dénudée (irritation locale) ou par la voie hypodermique (5 à 10 minutes). Elle circulerait dans le sang à l'état de *morphétine* (Lemal) ou d'*oxydimorphine* (Marmé). Normalement, son élimination s'opère en 12 à 48 heures par les urines et les fèces. Après injection sous-cutanée, moitié de la dose s'élimine (au bout de 3 minutes et durant 30 à 50) par la muqueuse gastrique, ce qui est la cause habituelle des nausées et des vomissements (prévenus par le lavage de l'estomac). Chez les morphinomanes, le poison tend à s'accumuler surtout dans le foie et les centres nerveux.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Leçons de Pharmacodynamie et de Matière médicale*, 2^e série, p. 653.)

Prop. thérap., indicat. — Analgésique par excellence, la morphine s'adresse à tous les syndromes hautement douloureux, aigus ou chroniques, qu'elle soulage très rapidement : coliques hépatiques et néphrétiques, coliques appendiculaires,

coliques saturnines, angine de poitrine, crises névralgiques; douleurs de la péritonite, des affections utérines, crises douloureuses des cancéreux, des tabétiques, etc. Se montre aussi antidyspnéique remarquable contre l'oppression des asthmatiques, des tuberculeux, l'angoisse des agonisants; en cas de pneumothorax, d'embolie pulmonaire. A petites doses, la morphine est encore indiquée comme calmant de la toux et comme anti diarrhéique (au même titre que l'opium). Comme hypnotique, elle n'agit qu'à titre d'analgésique, contre l'insomnie douloureuse. Elle est encore indiquée pour combattre certains effets toxiques de la caféine, de l'atropine, de la quinine. En général, l'hyposystolie et l'insuffisance rénale la contre-indiquent ou, du moins, commandent une grande réserve dans son emploi; de même, la bronchite diffuse avec menace d'asphyxie, l'artériosclérose, la débilité sénile, le premier âge, etc. Habituellement réservée aux paroxysmes douloureux passagers, la piqûre de morphine ne saurait être appliquée aux accidents purement névropathiques ou aux crises répétées d'une affection de longue durée (à moins d'incurabilité manifeste); autant que possible, elle sera toujours pratiquée par le médecin en personne (Voir MORPHINOMANIE).

Formes pharmac., doses. — La morphine est inusitée en nature (sauf pour l'usage externe) et on n'utilise que ses sels solubles, surtout le chlorhydrate (voir plus loin).

Pommade :

Morphine	Vingt centigr.
Chloroforme	8 gr.
Vaseline	30 —

F. S. A. Usage externe.

Huile morphinée (au 100^e) :

Morphine	Dix centigr.
Acide oléique	90 —
Huile d'amandes douces	9 gr.

Usage externe.

Morphine (Acétate de). — *Caract. phys. et chim.* — Contient 71,43 p. 100 de

morphine. Aiguilles solubles dans 15 p. d'eau froide (un excès d'eau le décompose) et dans l'alcool. Peu stable; inusité en clinique.

Morphine (Bromhydrate de). — *Caract. phys. et chim.* — Renferme près de 79 p. 100 de morphine. Aiguilles incolores, solubles dans 25 p. d'eau froide.

Formes pharmac., doses. — Presque inusité; 5 milligr. à 3 centigr. en pilules, potion, sirop.

Morphine (Chlorhydrate de). — *Caract. phys. et chim.* — Le plus usité des sels de morphine; contient 89 p. 100 de morphine à l'état sec et 75,90 à l'état cristallisé. Longues aiguilles soyeuses, inodores, amères, solubles dans 20 p. d'eau froide, 1 p. d'eau bouillante, 63 p. d'alcool, 20 p. de glycérine. Un centigr. correspond à 5 centigr. d'extrait d'opium. Dans le commerce, les aiguilles sont agglomérées en petits cubes.

Effets physiol. et tox. — Ceux de la morphine (v. c. m.).

Prop. thérap., indicat. — Celles de la morphine (v. c. m.).

Formes pharmac., doses. — *Voie gastrique*: 5 milligr. à 5 centigr. par jour en potion, sirop (celui du Codex, très altérable, contient 1 centigr. par cuillerée à soupe), granules, cachets, gouttes. — *Voie hypodermique*: 5 milligr. à 3 centigr. par jour (débuter toujours à faibles doses, à cause des fréquentes susceptibilités individuelles; par contre l'accoutumance fait tolérer des doses bien plus considérables). *Enfants*, 1 milligr. par année d'âge (pas avant 3 ans).

Voie rectale: en suppositoires (1 à 2 centigr.). — *Usage ext.*: Utilisé comme analgésique en pommade, huile morphinée (2 à 3 p. 100), collodion (1 p. 100). — Teinture d'iode morphinée (Voir IODE).

Incompatib. — Celles des alcaloïdes.

Solution pour remplacer le sirop:

Chlorhydrate de morphine	Cinq centigr.
Saccharine sodique	25 —
Hydrolat de menthe	75 gr.

Un centigr. par cuillerée à soupe.

Sirop composé (bronchite aiguë, adulte):

Chlorhydrate de morphine	Dix centigr.
Teinture de belladone	Cinq gr.
Teint. de rac. d'aconit	Trois —
Eau distillée de laurier-cerise	90 —
Sirop de bourgeons de pin	80 —

1 à 2 cuillerées à soupe le soir.

Gouttes blanches de Gallard:

Chlorhydrate de morphine	Cinq centigr.
Eau distillée de laurier-cerise	10 gr.

V à X gouttes, 2 à 4 fois par jour, dans de l'eau ou sur du sucre.

Solutions hypodermiques:

a) Chlorhydrate de morphine	Dix centigr.
Eau distillée bouillie	} aa 5 gr.
Eau distillée de laurier-cerise	

1 centigr. par c. c. (1/2 à 1 seringue, en une fois).

b) Chlorhydrate de morphine	Dix centigr.
Sulfate d'atropine	Cinq milligr.
Eau distillée bouillie	} aa 5 gr.
Eau distillée de laurier-cerise	

1 centigr. de morphine par c. c. et un demi-milligr. d'atropine.

Suppositoire (adulte):

Chlorhydrate de morphine	Deux centigr.
Sulfate d'atropine	Un milligr.
Beurre de cacao	4 gr.

Pour un suppositoire.

Morphine (Sulfate de). — *Caract. phys. et chim.* — Aiguilles prismatiques soyeuses, inodores, de saveur amère, solubles dans 32 p. d'eau froide, peu dans l'alcool. Renferme 75 p. 100 de morphine. Inusité en thérapeutique.

Morphinomanie. — Le traitement

de la morphinomanie implique: 1° une période préparatoire destinée à mettre le malade en état de supporter le sevrage; 2° la *démorphinisation* proprement dite, qui, suivant les cas, sera lente, brusque ou rapide.

I. *Période préparatoire.* — Avant toute tentative de démorphinisation, un examen clinique soigneux doit dresser le bilan des fonctions cardiaques, digestives, hépatiques et rénales appelées à jouer un rôle actif dans l'élimination du poison. En même temps, sera fixée, par tâtonnement, la dose minima de morphine indispensable pour éviter les accidents d'abstinence, *ration d'entretien* (30 à 50 centigr. environ), seule maintenue désormais, après suppression brusque de la dose dite de *luxé*. Les heures de piqûres sont alors minutieusement réglées et on supprime, dès le premier jour, tous les toxiques surajoutés (*alcool, cocaïne, éther, chloral*, etc.). Il ne reste plus ensuite qu'à instituer une hygiène et une médication propres à relever l'état général, en stimulant les divers émonctoires: *suralimentation, traitement hydrique, café, thé, hydrothérapie* méthodique, petites doses de *spartéine*.

II. *Démorphinisation.* — Lente, brusque ou rapide, elle exige le séjour dans une maison de santé sous une surveillance médicale de tous les instants.

La *suppression lente* consiste à diminuer chaque jour la ration d'une petite dose, en se guidant sur l'intensité des signes d'abstinence. Elle offre l'avantage de réduire ces troubles au minimum, mais sa durée, fort longue, exclut d'habitude, la possibilité du séjour dans une maison spéciale et met la patience des malades à une telle épreuve qu'ils renoncent parfois au traitement avant la guérison. Elle reste pourtant l'unique ressource quand la cachexie, l'artériosclérose, ou une cardiopathie rend intolérable une cure plus rapide.

La *suppression brusque* (Lévinstein) consiste à sevrer le malade de morphine, du jour au lendemain. Les réactions violentes qu'elle entraîne, exigent impérieusement le placement du sujet dans un établissement comportant le régime

cellulaire rigoureux sous la surveillance constante d'un personnel exercé. Souvent graves, les troubles d'abstinence se déclarent en quelques heures: *excitation cérébrale* pouvant confiner à la *manie, delirium tremens morphinique* exposant continuellement à des tentatives d'évasion ou de suicide, accidents de collapsus, toujours imminents, exigeant la présence perpétuelle du médecin, seul capable de les conjurer à temps par une piqûre de morphine. A une période critique de 5 à 6 jours succède la *convalescence* qui est consacrée à la distraction et aux exercices physiques, sous le contrôle du médecin. La suppression brusque est une méthode brutale exposant les cardiopathes artériels à des accidents de collapsus graves, quelquefois mortels. Elle n'est applicable qu'aux petits morphinomanes, aux intoxiqués récents ou aux jeunes sujets dont les divers appareils, le cœur et les vaisseaux surtout, sont intacts.

La *suppression rapide* (méthode d'Erlenmeyer, de Sollier), la plus pratique, est la plus usitée. Elle nécessite aussi un traitement préparatoire et le séjour de la maison de santé. Dès le début de la démorphinisation, le sujet doit garder le lit, ce qui permet de réduire d'emblée la ration journalière de 1/3 ou 1/2 sans accidents ni angoisse morale. Seul le médecin doit faire les piqûres; le sevrage est plus ou moins long suivant l'âge de l'intoxication et la dose habituelle du poison. Si, depuis moins d'un an, le malade ne consomme, par jour, que 20 à 25 centigr. de morphine, on supprime la moitié le 1^{er} jour, un quart le 2^e, le dernier quart le 3^e. Quand, depuis longtemps, la ration journalière est de 50 à 60 centigr., on la réduit de un quart le 1^{er} jour, de moitié le 2^e, des trois quarts le 3^e et on supprime le dernier quart le 4^e. Si la dose quotidienne atteint ou dépasse 1 gr., un huitième en est encore donné le 5^e jour puis supprimé le 6^e. Sollier procède de la façon suivante: après la première réduction (à 1/2 ou aux 3/4), il fractionne la dose quotidienne en 8 piqûres (maximum en 24 heures, une toutes les 3 heures), puis fait en sorte de différer autant que pos-

sible l'heure de chacune, attendant que le besoin s'en manifeste, soutenant continuellement le moral du malade et prenant pour base constante l'intervalle des 2 dernières piqûres. Les $\frac{2}{3}$ de la morphine sont ainsi assez aisément supprimés dès les premiers jours. En même temps, le volume de la piqûre est réduit, à chacune de $\frac{1}{8}$ ou $\frac{1}{4}$ (au plus) mais jamais augmenté (en cas d'intolérance, mieux vaut hâter l'heure de la piqûre). On continue ainsi le second jour et les suivants jusqu'à ce que le malade n'éprouve plus de l'injection aucun effet, ce qui indique la possibilité du sevrage définitif. Les accidents d'abstinence tendant surtout à éclater à la fin de la nuit, 24 à 36 heures après la dernière injection, il est bon de faire celle-ci à une heure telle qu'ils surviennent plutôt en plein jour, moment plus favorable pour le malade et les médecins. En somme, la démorphinisation rapide demande 6 à 8 jours pour les petits morphinomanes; 8 à 10 pour les grands. Les symptômes d'abstinence étant éphémères, la convalescence peut être plus longtemps surveillée.

Le sevrage est favorisé par quelques mesures hygiéniques et par la médication adjuvante. Dans tous les cas, s'imposent une nourriture substantielle riche en azote et des boissons abondantes diurétiques (eau, lait, café, mais pas d'alcool). La méthode consistant à remplacer la morphine par d'autres sédatifs : *cocaïne*, *héroïne*, *dionine*, *opium*, *bromures*, ou par des hypnotiques : *chloral*, *sulfonal*, *trional*, etc., est à proscrire absolument. Quand elle ne crée pas une nouvelle intoxication (*cocaïnomanie*, *héroïnomanie*, etc.), son moindre défaut est d'allonger inutilement le traitement. On doit se borner à combattre les accidents de démorphinisation. Parfois, le *malaise* et l'*énervement* cèdent à la seule présence du médecin ou au secret gardé (au malade et à son entourage) sur la suppression du poison (Joffroy). La *dépression* marquée est justiciable des stimulants : café, thé, grogs, champagne frappé, injections de *sulfate de strychnine*, de *caféine*, d'*éther*, d'*huile camphrée*; les

lipothymies, les *syncopes* seront conjurées par les *inhalations d'éther*, les *lotions vinaigrées*, la *position horizontale*, la *tête basse*; enfin le *collapsus* trouve son remède héroïque dans la *piqûre de morphine* ($\frac{1}{10}$ de la dose précédente peut suffire. Sollier). Aux *accidents d'érythème nerveux* on doit opposer, non le *bromure* et le *chloral*, mais les *bains tièdes*, le *massage*, l'*exercice régulier* des membres. Constants et concourant à l'élimination du poison, les troubles digestifs, *vomissements* et *diarrhée* méritent d'être respectés dans une certaine mesure. L'*intolérance gastrique* sera amendée par les *lavages de l'estomac* et l'*usage des eaux alcalines*; elle est très atténuée, ainsi que la *diarrhée*, par un régime liquide et substantiel : *lait glacé*, gelée de viande, vins d'Espagne, etc. (Sollier).

La *convalescence* nécessite une *surveillance prolongée*, indispensable pour consolider la guérison et éviter les récidives (2 mois au moins). Le *traitement moral*, les *promenades*, l'*hydrothérapie*, le *massage*, le *fer*, l'*arsenic* font alors tous les frais de la cure. La guérison est confirmée quand avec un sommeil et un appétit normaux, le sujet, n'éprouvant plus aucune fatigue après les repas et aux heures anciennes des piqûres, a retrouvé ses aptitudes génitales. Il ne doit reprendre ses occupations qu'après soit une cure d'air champêtre ou marin, soit un voyage.

III. *Prophylaxie*. — Elle concerne les médecins et les toxicomanes. Les premiers n'useront de la morphine qu'avec discernement et seulement contre les paroxysmes douloureux accidentels (*coliques hépatiques*, *néphrétiques*) ou dans les cas jugés incurables (*cancer*, *tuberculose*, *tabes*, *cachexies*), s'en abstenant chez les névropathes enclins à en abuser. Ils pratiqueront, en personne, les injections sans jamais laisser au malade la seringue, la solution ni une ordonnance de morphine renouvelable. Malheureusement, les sujets nerveux parmi lesquels se recrutent les morphinomanes, échappent à l'influence de toute action morale. Il conviendrait pourtant de fonder, à leur profit, des *associations comparables* aux

aux *sociétés de tempérance* (Antheaume). Quant au *contrôle* à exercer sur la *vente de la morphine* par les pharmaciens, et surtout, par les droguistes, aucune loi ne permet encore de le rendre réellement efficace.

Morue (Huile de foie de). — Voir HUILE DE FOIE DE MORUE.

Morvan (Maladie de). — Attribué suivant les auteurs soit à la *syringomyélie* (Joffroy et Achard), soit à une *névrite toxique ou infectieuse* (Dejerine), soit à la *lèpre* (Zambaco), le *panaris analgésique* ne réclame que les *soins d'une scrupuleuse asepsie*, nécessitée par l'aptitude spéciale des extrémités atteintes à l'infection. Les troubles trophiques dont elles sont le siège les empêchent, d'autre part, de tolérer les moindres interventions chirurgicales.

Morve. — I. *Prophylaxie*. — Les individus que leur profession expose au contact des animaux morveux (palefreniers, vétérinaires, etc.) doivent prendre, pour éviter la contamination, des mesures d'antiseptie minutieuses. Toute plaie suspecte (morsure de cheval malade) doit être aussitôt lavée avec un antiseptique fort (*eau phéniquée* à 5 p. 100, ou *sublimé* à 0,5 p. 1000), et, après anesthésie générale, largement et profondément brûlée au *thermo-cautère* puis pansée aseptiquement (Leredde), méthode plus sûre que l'emploi des *caustiques chimiques* ou des *injections interstitielles de sublimé* à 1 p. 1000 ou de *teinture d'iode diluée* (Boinet).

II. *Traitement*. — Le *bacille morveux* envahit tantôt le système lymphatique (*farcin aigu*), tantôt le milieu sanguin (*morve aiguë*). Contre ces deux formes, la médecine est encore désarmée; les tentatives de *sérothérapie* (*sérum d'animaux réfractaires*, tels que le bœuf, ou de *chevaux immunisés*, Semmer) n'ont jusqu'ici fourni aucun résultat probant.

Le *farcin* et la *morve chroniques* sont plus accessibles à la thérapeutique qui doit être *locale et générale*. *Localement*, les *abcès* seront soit ouverts et pansés à l'*iodoforme* ou au *salol*, soit même, s'ils sont petits et superficiels, excisés en

masse avec leur paroi, ainsi que les ganglions voisins. C'est le *thermo-cautère* qui doit détruire les parois des ulcérations et des poches purulentes et non le bistouri ou la curette qui risqueraient de contaminer le milieu sanguin. Aux *mutilations morveuses de la face* ne peuvent être opposées que les cautérisations au *nitrate acide de mercure*, au *chlorure de zinc liquide* ou au *naphtol camphré*.

Le *traitement général* ne peut prétendre qu'à soutenir les forces par une alimentation substantielle et les agents de la médication tonique : *quinquina*, *arsenic*, *fer*, *glycéro-phosphates*. On a cependant tenté d'atteindre l'agent infectieux par le *traitement mercuriel* (frictions, injections de sels solubles), auquel Bouley aurait dû sa guérison.

Motte (La). — Hameau de l'Isère, dépendant de la commune de La Motte-Saint-Martin, à 35 km de Grenoble, dans une gorge étroite et profonde sur la rive droite du Drac. Altitude 620 m. Eaux hyperthermales (51°-58°6'), chlorurées-sodiques-magnésiennes, faiblement sulfatées-calciques-sodiques, légèrement bromurées et renfermant aussi des traces d'iode, d'arsenic et de lithium. Utilisées surtout sous forme de bains, de douches (eau et vapeur), mais aussi en boisson.

Principales indications. — Rhumatismes (notamment rhumatisme articulaire chez les sujets lymphatiques), affections chirurgicales, manifestations de la diathèse scrofuleuse.

Mousse de Corse. — Mélange d'algues appartenant au groupe des Floridées et où domine l'*Alsidium Helminthocorton*. Composition variable suivant le lieu de récolte (côtes de Provence ou de Corse). Saveur salée; odeur marine désagréable. Il s'y trouve de la gélatine, un peu d'iode, des sels de chaux, de sodium et de fer.

Prop. thérap., indicat. — Vermifuge efficace chez les enfants. En outre, action diurétique.

Formes pharmac., doses. — Décoction 5 à 30 gr. pour 100 à 200 gr. d'eau ou de lait. Poudre 1 à 10 gr. (délayée dans un liquide ou en électuaire). Sirop ou

gelée 20 à 60 gr. S'administre aussi en lavement (5 p. 200 en décoction).

Potion vermifuge :

Mousse de Corse 5 gr.
Faire infuser dans lait bouil-
lant 100 —
Et ajouter sucre 20 —

A faire prendre le matin à jeun (enfant de 2 ans), Bouchardat.

Vermifuge :

Mousse de Corse pulv. } āā 10 gr.
Poudre de Semen contra. }
— de rhubarbe. 5 —
Mélanger exactement; de 4 à 5 gr.
dans du miel ou de la confiture (en-
fants).

Mousse d'Irlande. — Voir FUCUS CRISPUS (*Carrageen*).

Mousse d'Islande. — Voir LICHEN D'ISLANDE (*Cetraria*).

Moutarde blanche. — *Sinapis alba* (Crucifères). Blanches et plus grosses que celles de moutarde noire, les graines, contenant aussi du myronate de potasse (ou *sinigrine*), mais en très petite quantité, sont utilisées comme laxatif mécanique, aux doses de 1 à 2 cuillerées à soupe, à prendre le matin à jeun, ou près des repas. Leur usage habituel pouvant amener, dans l'intestin, la formation de bouchons compacts, exige, en outre, l'emploi de purgatifs périodiques. Les graines de moutarde blanche renferment surtout de la *myrosine*, diastase que l'on retrouve dans un certain nombre d'autres plantes de la famille des Crucifères, du groupe des *Brassica*.

Moutarde noire. — *Sinapis nigra* (Crucifères). Graines sphériques ou ovoïdes, ombiliquées, d'un brun plus ou moins foncé, d'environ 1 mm de diamètre, d'odeur et saveur nulles à l'état sec, mais piquantes après broyage dans l'eau. Renferment une huile grasse, un ferment soluble, la *myrosine*, et du *myronate de potasse* (ou *sinigrine*). En présence de l'eau, le *myronate de potasse* se dédouble, grâce au ferment soluble, pour dégager de l'essence de moutarde ou *allylsulfocarbimide* dont une part se

décompose en soufre et cyanure d'allyle.

Effets physiol. et tox. — *En ingestion*, éveille, dans la bouche, une sensation de chaleur âcre; excite l'appétit à petite dose; provoque, à haute dose, de la gastro-entérite. *Sur la peau* (sous forme de cataplasme ou de sinapisme), la farine de moutarde détermine, avec un rougeur intense, une sensation de brûlure qui croît avec la durée du contact. Si celui-ci est trop prolongé une bulle peut se produire ou même une eschare superficielle. La douleur, après un premier paroxysme (au bout de 10 minutes), devient tolérable pour s'exaspérer encore plus après 20 à 25 minutes. La rougeur dure environ 24 heures.

Prop. therap., indicat. — Révulsif rubéfiant usuel, offrant l'avantage de pouvoir être appliqué sur de larges surfaces, souvent renouvelé, et d'agir vite. Opposé surtout à la bronchite aiguë, à la congestion pulmonaire, à la broncho-pneumonie infantile (sous forme de bain sinapisé), aux douleurs névralgiques musculaires ou articulaires, aux points de côté, etc.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext. :* Poudre ou farine, délayée dans de l'eau tiède en bouillie épaisse, pour un sinapisme, ou semée sur un cataplasme (v. c. m.) de farine de lin tiède. *Bain de pieds sinapisé*, 20 à 30 gr. de farine par litre d'eau. *Bain sinapisé* 1000 gr. (adultes) ou 200 gr. (enfants) en un sachet de linge trempé d'abord dans de l'eau froide et abandonné quelques minutes avant d'être plongé dans le bain. *Papier sinapisé* (fabriqué industriellement). *Essence* en solution alcoolique.

Incompatib. — La chaleur (supérieure à 50°), l'alcool, les alcalis ou les acides qui, en détruisant le ferment, entraveraient le dégagement de l'essence de moutarde.

Bromatologie. — La moutarde est un condiment des plus usuels; la fine se prépare avec la moutarde blanche, la commune avec la moutarde grise. On fait macérer la semence de moutarde dans du vinaigre; après 24 heures on la broie, puis on la délaye dans du moût de raisin, de la bière, du vinaigre, etc., et

l'on y ajoute des aromates tels que : estragon, citron, anchois, truffes, etc. Provoque, à la surface de la muqueuse gastrique, une action irritante avec vasodilatation et hypersécrétion consécutives. Un usage abusif produit de la parésie avec hyposécrétion.

Moutiers. — Voir SALINS-MOUTIERS.

Moxas. — Petits cylindres de substance combustible (coton imprégné de nitrate ou chlorate de potasse) appliqués incandescents sur la peau, de façon à y déterminer une eschare plus ou moins profonde. Action révulsive très énergique. Sont actuellement délaissés et remplacés par le thermo-cautère.

Mucilages. — Produits de consistance molle, chimiquement comparables aux gommés, mais que l'eau gonfle sans les dissoudre, devenant, à leur contact, visqueuse et filante. L'alcool les coagule en gelée. Sont surtout riches en mucilages : la graine de lin, la racine de guimauve, la mauve, le lichen d'Islande, les fleurs de bouillon blanc, les fruits pectoraux (jujubes, figues, dattes, etc.) (v. c. m.).

Muguet (plante). — Voir CONVALLARIA.

Muguet (maladie). — Le muguet est une stomatite parasitaire et contagieuse coïncidant presque toujours avec l'acidité du milieu buccal qui serait, selon les auteurs, la cause ou l'effet de la végétation de l'*oidium albicans*. Celle-ci n'est du reste possible que sur certains terrains : *enfants athrepsiques* ou *dyspeptiques*, *adultes cachectisés* par le cancer ou la tuberculose, *vieillards débiles*, ou atteints d'*infection urineuse*. Chez ces prédisposés, le muguet peut être évité, comme les fermentations buccales qui le favorisent, par un régime convenable et des toilettes soigneuses de la bouche, faites surtout après chaque tétée ou chaque repas, avec des solutions alcalines (*borate* ou *perborate de soude*) ou légèrement antiseptiques (*eau boriquée*). Chez les enfants allaités artificiellement, la meilleure prophylaxie consiste dans l'emploi du *lait stérilisé* et dans l'entretien minutieux des biberons et des tétines, sans omettre les mesures propres à améliorer les digestions. Quand

l'enfant est nourri au sein, les mamelons de la nourrice doivent être l'objet des mêmes soins antiseptiques que la bouche du nourrisson, détail encore plus essentiel dans les crèches où le même sein donné à plusieurs nouveau-nés peut leur transmettre l'infection.

II. Traitement. — Le muguet une fois déclaré sera combattu en pressant plusieurs fois par jour, sur les plaques, le doigt bien aseptisé et coiffé de coton hydrophile imbibé d'une solution alcaline ou antiseptique. Dans les *cas légers*, l'eau de Vichy, une solution de *bicarbonate* ou de *biborate de soude* à 4 p. 100, de *salicylate de soude* à 1 p. 100 suffiront à la guérison, surtout si aux atouchements on associe les *grands lavages buccaux* avec les mêmes liquides. Dans les cas plus rebelles, des atouchements appuyés (pour faire pénétrer la substance active) mais sans friction (de crainte de traumatiser l'épithélium) seront pratiqués avec des antiseptiques forts tels que le *sublimé* ou l'*oxycyanure de mercure* en solutions très étendues (1 p. 4000, Marfan), le *permanganate de potasse* (2 p. 1000) et surtout l'eau oxygénée à 12 vol. coupée de 2/3 d'eau de Vichy, préparation de choix. Concetti conseille les badigeonnages avec des solutions de *nitrate d'argent* à 3,4 ou 5 p. 100 dont on imbibe un petit pinceau que l'enfant suce. Le *traitement interne* se borne à l'emploi des agents capables de modifier le terrain morbide (*dyspepsie*, *cachexie* ou *infection urineuse*). Cependant si on soupçonne l'invasion des premières voies digestives (œsophage, estomac, etc.) par le champignon, il est logique d'administrer de l'eau de Vichy ou une solution antiseptique (*résorcine* à 1 p. 100 ou 200, une cuillerée à dessert toutes les 24 heures, Baginsky). Dans tous les cas, Hutinel se contente de pratiquer, matin et soir, un *lavage de l'estomac* avec de l'eau de Vichy.

Murier noir. — *Morus nigra* (Ulmacées). Les feuilles, les fruits et l'écorce offrent des propriétés astringentes.

Formes pharmac., doses. — Feuilles en infusion (10 p. 1000); fruits en sirop (pour édulcorer les gargarismes).

Musc. — *Caract. phys. et chim.* — Sécrétion des follicules préputiaux du chevrotain porte-musc (Asie centrale), collectée dans une poche située entre l'ombilic et le fourreau de la verge. Masse de couleur roux-brunâtre, semi fluide à l'état frais, grumeleuse et onctueuse au toucher à l'état sec, d'une odeur forte bien connue. Renferme une résine amère à odeur de musc, des graisses, des éthers de la cholestérine et du phosphate de spermine qui pourrait expliquer ses propriétés. Le musc de Nankin est le plus estimé. Les muscs artificiels, reconnaissables à la perte de toute odeur par addition de sulfate de quinine, sont totalement inactifs.

Effets physiol. et tox. — Action propulsive indéniable, liée à une influence sur les extrémités nerveuses (l'extrait aqueux provoque, chez la grenouille, des convulsions évitables par ligature artérielle et non par section des nerfs moteurs). Le musc peut agir sur le système nerveux par simple impression olfactive. Chez l'homme, à faibles doses, excitation générale avec prédominance sur les sphères cérébrale et génitale; diaphorèse, diurèse, action emménagogue. A plus fortes doses, nausées, vomissements, céphalée, vertiges, dépression des centres nerveux, somnolence, hyperhémie céphalique se traduisant par des épistaxis.

Prop. therap., indicat. — Antispasmodique et stimulant diffusible opposé jadis aux accidents hystériques, au délire des pyrexies (de la pneumonie en particulier) et à la plupart des complications nerveuses graves. Tombé actuellement en désuétude.

Formes pharmac., doses. — Musc en nature 5 centigr. à 1 gr. en pilules ou potion. Musc pulvérisé en lavement. Teinture (au 1/10) X à L gouttes en potion.

Potion :

Musc 4 gr.
Alcool à 95° 4 —
Sirop de Valériane 80 —
Eau distillée de fleurs d'orange 90 —
Cuillerée à soupe toutes les heures.

Lavement :

Musc 50 centigr. à 2 gr.
Jaune d'œuf N° 1
Décoction de guimauve 250 gr.

Pilules :

a) Musc } āā 10 centigr.
Extrait de valériane. }
Extrait thébaïque Cinq centigr.
Pour une pilule; une ou deux par jour.

b) Musc } āā 1 gr.
Fleur de soufre }
Camphre 50 centigr.
Extrait mou de quinquina Q. S.

Diviser en 10 pilules, une à dix par jour.

Muscade. — *Myristica fragrans* (Myristicacées). Le fruit, dont l'arille constitue le *macis*, fournit la *noix muscade*, c'est-à-dire l'albumen avec le petit embryon qu'il renferme. Contient un beurre jaune-brun, aromatique (constitué par de la myristine, de l'oléine et un peu de butyrine), une essence formée surtout de *pinène*.

Effets physiol. et tox. — L'essence, toxique pour l'homme, exerce des effets stupéfiants sur l'intelligence et déprimeurs sur la circulation.

Prop. therap., indicat. — Excitant aromatique.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : poudre 20 centigr. à 4 gr. Teinture (1/8) 1 à 2 gr. en potion. Essence V à X gouttes. — *Usage ext.* : beurre, comme véhicule pour les pommades; fait partie du baume Nerval et du liniment de Rosen.

La noix muscade entre aussi dans les formules de l'élixir de Garus et de l'eau de mélisse des Carmes.

Mutisme. — Voir APRONIE.

Myélites aiguës. — I. *Prophylaxie.* — La plupart des myélites aiguës (*méningo-myélites*) semblent tenir à une *toxi-infection* dont, parfois, la localisation est déterminée par le *terrain nécro-pathique*, le *froid* (*myélites dites primitives*), un *traumatisme* ou une *carie* des vertèbres. Ailleurs la myélite est nette-

ment *secondaire* à une *névrite toxique*, à une infection cataloguée : *infection puerpérale* ou *urinaire*, *blennorrhagie*, *fièvre typhoïde*, *variolo*, *rougeole*, *tétanos*, *diphthérie*, *grippe*, *syphilis*. Dans toutes ces affections, on tâchera de prévenir cette grave complication par des mesures propres, soit à tarir les sources locales de toxines, si elles sont accessibles (suppurations, fausses membranes, etc.), soit à favoriser l'élimination des poisons et bactéries par les divers émonctoires (suivant les cas, *balnéation*, boissons abondantes, *purgatifs antiseptie intestinale*, etc.). En cas de traumatisme vertébral, l'immobilisation, l'enlèvement des esquilles ont une grande valeur préventive.

II. **Traitement.** — Dans toute myélite de cause douteuse, il semble indiqué d'admettre la possibilité d'une syphilis méconnue et d'instituer un *traitement spécifique d'épreuve* (injections de *sels mercuriels solubles* et 6 gr. d'*iodure de potassium* par jour) qui, s'il tombe juste, rendra au malade un signalé service.

En dehors de la syphilis, la thérapeutique des myélites aiguës est malheureusement à peine palliative. Maintenu au *repos absolu*, le malade sera étendu sur un *matelas d'eau* (pour prévenir les eschares); sa peau sera l'objet de soins de propreté scrupuleux (lotions tièdes suivies d'assèchement soigneux), spécialement dans les régions exposées au contact des urines et des fèces qu'il faut surtout éviter (urinal à demeure pour recueillir l'urine perdue par regorgement). Au niveau de l'étage médullaire atteint, on appliquera, soit des *ventouses scarifiées*, soit, mieux, des sacs de caoutchouc allongés pleins d'*eau froide* souvent renouvelée, ou de *fragments de glace* (gros comme une noisette). On opposera, d'autre part, à l'infection générale : les purgatifs (*calomel* de préférence), l'*antiseptie intestinale* et la *quinine*, le *collargol*. Les *phénomènes douloureux* seront combattus par tous les agents analgésiques : badigeonnages de *salicylate de méthyle*, pulvérisations de *chlorure de méthyle*, piqûres de *morphine* (contre les crises aiguës), *antipyrine*,

pyramidon, *aspirine*, *salophène*, *phénacétine*, *acétanilide* ou *bromures*. La *réten-tion d'urine* sera prévenue par des sondages réguliers et rigoureusement aseptiques (pour éviter la cystite, toujours imminente); au moindre trouble des urines, il sera prudent de pratiquer des *lavages vésicaux* à l'*eau boriquée* ou au *nitrate d'argent* (solution à 50 p. 1000) en même temps que l'*antiseptie interne des voies urinaires* (par le *benzoate de soude*, l'*urotropine* ou le *salol*).

Si, malgré toutes les précautions, apparaissent des *eschares*, la région et la plaie ayant été bien lavées et désinfectées, on les pansera avec des poudres antiseptiques et astringentes (*dermatol*, *bismuth*, *talc*, *iodoforme*, *oxyde de zinc*, *mélange de Lucas Championnière*) (v. c. m.).

Lorsque la phase aiguë est passée, on peut faire de la révulsion par des pointes de feu le long du rachis. On imprimera, plusieurs fois par jour, aux membres non douloureux, des *mouvements passifs*. A l'intérieur, on prescrit : l'*iodure de potassium* (2 gr. par jour), dans l'espoir de prévenir l'organisation scléreuse des lésions; la *noix vomique* dans celui de hâter le retour du mouvement (contre-indiquée, en cas de spasmes marqués): des toniques (*fer*, *quinquina*, *huile de foie de morue*, *glycéro-phosphates*, *formiate de soude*) toujours utiles et, au moins, inoffensifs. Une alimentation substantielle est encore plus formellement indiquée. On a également conseillé la *galvanisation de la moelle* (courants de 10 à 20 milli-ampères) et des *régions paralysées* (un pôle fixé à hauteur du renflement spinal atteint, l'autre promené sur les membres paralysés).

Myélites chroniques diffuses. — La myélite tantôt est chronique d'emblée, tantôt le devient, à la suite d'une phase aiguë. Elle n'est curable que si elle est *syphilitique* et d'autant plus qu'elle est traitée plus tôt; aussi doit-on, chez tout syphilitique avéré, *interroger souvent les réflexes* pour pouvoir instituer la médication spécifique dès que leur altération dénonce un trouble spinal (P. Sain-ton). Le *traitement iodo-mercurique* est